



## LOCATION D'EMPLACEMENT

**53e édition**

18 et 19 mai 2024

**Exposant :** \_\_\_\_\_ **Type de produits :** \_\_\_\_\_

**Adresse complète :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Courriel :** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable :** \_\_\_\_\_

**Veillez cocher parmi les choix suivants :**

<b>Agroalimentaire</b> <input type="checkbox"/> Se dit des produits agricoles conditionnés ou transformés par l'exposant. (Produits du terroir)	<b>Artisan</b> <input type="checkbox"/> Personne qui pratique un métier manuel selon des normes traditionnelles.	<b>OSBL</b> <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif	<b>Commercial</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Location de grilles pour accrocher des items (Quantité très limitée. 75\$/grille)</b> <input type="checkbox"/>					
<b>Pieds de façade (Minimum de 10')</b>	10' <input type="checkbox"/>	12' <input type="checkbox"/>	14' <input type="checkbox"/>	16' <input type="checkbox"/>	<b>Autre</b> _____

**Rabais « Réservez tôt » (avant le 31 décembre 2023) : -10%**

**Sous-total :** \_\_\_\_\_

**TPS (758905277RT0001) TVQ (1226309256TQ0001)**

**Total :** \_\_\_\_\_

**Veillez inscrire vos besoins en ce qui a trait à l'électricité ici :** \_\_\_\_\_

Pendant le séjour dans l'édifice, le locataire et l'exposant doivent assurer à leurs frais leur matériel, leur personnel et leur kiosque contre tous ces risques. Le locataire devra obligatoirement se procurer une assurance générale, couvrant la responsabilité civile, d'un montant minimum de 2 000 000 \$ et doit en fournir la preuve en la faisant parvenir avec la copie du contrat ainsi que le paiement. Par la signature de ce contrat, l'exposant reconnaît avoir lu le présent document et en accepte les termes.

**Signature du responsable :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Faites votre chèque à « Exposition Saint-Prosper » avant le 1<sup>er</sup> mars 2024 et soyez assurés que le nom de votre commerce apparaîtra dans les publicités. Vous pouvez aussi payer par virement Interac : [expostprosper@hotmail.com](mailto:expostprosper@hotmail.com)

avec la réponse suivante: Expostp. En cas d'annulation après le 15 avril, nous garderons la totalité du paiement.

Adresse de retour : C.P 716, Saint-Prospier, Bce, Québec, G0M 1Y0.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'Exposition a lieu dans un aréna (plancher de ciment). La hauteur du mur du fond est de 8 pieds. Les murs du fond seront des rideaux sans structure de bois. Il n'est pas possible d'accrocher quoi que ce soit sur les pôles de rideaux ou sur les rideaux eux-mêmes.

L'exposition assure une surveillance raisonnable à partir du vendredi 17 mai au lundi 20 mai 2024. L'Exposition ne peut garantir aux exposants **aucune exclusivité** de kiosques, de produits ou de marques. Tous les biens utilisés ou exposés sont au risque de l'exposant et l'organisation n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de bris, de vol, de feu, d'accident ou d'autres événements, quels qu'ils soient, ni en cas de blessures corporelles ou de dommages à des biens ou à des personnes causés par les activités de l'exposant. L'exposant reconnaît et convient que l'organisation n'assume aucune responsabilité quant aux opérations ou contrats entre l'exposant et le public.

L'organisation ne fournit aucune chaise ni table.

L'organisation offre un souper le samedi soir et un déjeuner continental le samedi et le dimanche matin. Un buffet froid sera également disponible le dimanche après-midi.

## RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

**Toute personne qui s'engage comme exposant à l'Exposition de Saint-Prospier doit :**

- Décorer et entretenir son emplacement;
- Respecter les dimensions de son kiosque;
- Ne pas solliciter les visiteurs à l'extérieur de son kiosque.

\*Il est interdit d'entrer des boissons alcoolisées provenant de l'extérieur du site.

**Effectuer le montage de son kiosque lors des dates suivantes :**

- Le vendredi 17 mai de 12h à 20h
- Le samedi 18 mai de 8h à 10h45

\*\* (L'intérieur du Centre récréatif ne sera pas accessible en voiture pendant le montage et le démontage).

Vous devez démonter votre kiosque **après** la fermeture des allées le dimanche 19 mai.

*\*Vous avez jusqu'au lundi 20 mai à 10h pour démonter votre kiosque.*

**Vous devez assurer la présence d'une personne à votre kiosque en tout temps durant ces périodes :**

- Samedi le 18 mai de 11h à 17h et de 18h30 à 21h00
- Dimanche le 19 mai de 10h à 19h

\* La personne responsable de votre kiosque doit être à son emplacement **15 minutes avant l'ouverture**.

### **Tarification – Expo 2024**

Tous les kiosques ont une profondeur de 10'.

Nombre de pieds de façade	Agro-alimentaire Artisan OSBL	Location de grilles pour accrocher des items (75\$ / grille)	VIP
10'	150\$	225\$	-
12'	180\$	255\$	-
14'	210\$	285\$	-
16'	240\$	315\$	-

Nombre de pieds de façade	Commercial	Location de grilles pour accrocher des items (75\$ / grille)	VIP
10'	270\$	345\$	-
12'	320\$	395\$	-
14'	370\$	445\$	-
16'	420\$	495\$	-

- Les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes.